



Sessione di u 6 maghju di u 2024
Session du 6 mai 2024

Raportu N° 2024-7
Rapport N° 2024-7

Funziunamentu di a Camera di i Territorii
Fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

1- Etat d'avancement des groupes de travail

Lors de la session plénière du 12 février dernier, vous avez arrêté des groupes de travail thématiques avec leurs élus référents comme suit :

- La « forêt » : Monsieur Fabien ARRIGHI ;
- L'« eau » : Monsieur Anthony ALESSANDRINI ;
- Les « déchets » : Messieurs Patrick SANGUINETTI Jean PERENEY ;
- La « carte administrative communale » : Madame Charlotte TERRIGHI et Monsieur Don Marc ALBERTINI.

Chacune et chacun d'entre vous a pu être sollicité à la suite pour adhérer à ces différents groupes.

Un état des groupes de travail constitués à ce stade (dont la composition n'est pas figée) est d'ailleurs joint en annexe du présent rapport.

Une réunion de cadrage général avec les référents a été organisée lors du Bureau du 26 mars, afin de déterminer les modalités, les objectifs et le calendrier de travail.

En premier lieu, il est rappelé que les services de la Collectivité de Corse peuvent être sollicités par les élus ainsi que le secrétariat général de la Chambre en tant que de besoin dans le déploiement des divers groupes.

Ensuite, des axes de travail ont été définis pour chacun d'entre eux et seront affinés au fur et à mesure :



GT « Déchets », avec les interrogations suivantes : la pertinence du fonctionnement actuel, le coût de fonctionnement et l'information à la population, avec notamment une projection sur les dix prochaines années.

Les référents du GT souhaitent à terme questionner les représentants de l'Office de l'environnement et du Syvadec à propos des politiques menées dans ce domaine.

GT « Eau », avec la question du transfert de compétences aux intercommunalités en 2026.

GT « Forêt », avec : le suivi et la mise en application sur les territoires de certaines problématiques ciblées dans le « Programme pour la forêt et le bois de Corse 2024-2029 ».

GT « Carte administrative » : ce groupe de travail démarrera prochainement dès lors que l'évolution institutionnelle de la Chambre des territoires aura été examinée et arrêtée par les membres.

L'éventualité de la création d'un GT "montagne" a été évoquée et sera étudiée par les membres avec la possibilité notamment de rattacher cette thématique au GT "forêt".

Enfin, comme cela a été convenu, les élus référents, en lien avec le Président du Bureau, vous proposeront régulièrement un état d'avancement des travaux réalisés. Cela sera donc le cas aujourd'hui lors de cette séance plénière.

2- Budget prévisionnel 2024

Parallèlement à cet aspect organisationnel, je vous propose d'évoquer la question du budget 2024 de la Chambre des territoires.

Comme vous le savez, la Chambre des Territoires, en application de son règlement intérieur en vigueur et à l'instar des autres services et instances de la Collectivité de Corse, doit adresser à la Direction générale des services, une note faisant état des besoins prévisionnels pour l'année à venir.

L'objet du présent rapport est de vous soumettre les orientations budgétaires proposées par la Chambre des territoires, pour le budget prévisionnel 2024 avec pour socle, d'une part, le fonctionnement de cette instance et d'autre part, le développement d'actions, dans le cadre notamment des missions prescrites par les textes en vigueur.

Au préalable, il convient de rappeler le contexte financier contraint qui préside à la préparation budgétaire 2024, pour la Collectivité de Corse.

Pour autant, l'exercice 2024 sera celui de la montée en puissance de la Chambre des territoires avec notamment le déploiement de la nouvelle mandature sur une année de plein exercice et la confirmation et l'amplification d'une dynamique impulsée ces derniers mois.



Ensuite, il faut préciser que les derniers budgets en date (à hauteur de 10 000€) ne peuvent servir de référence à l'élaboration des orientations 2024 car ils ne reflètent pas la réalité des besoins de l'instance et car ils étaient très marqués par des éléments de contexte autour de la Chambre (COVID et post-COVID notamment).

Enfin, la notion de moyens revient régulièrement et de manière appuyée par les membres de la Chambre et encore dernièrement à l'occasion du séminaire du 30 octobre.

Il apparaît important de répondre à cette demande légitime des élus de la Chambre et que l'augmentation pour 2024 soit en cohérence avec la dimension que l'on souhaite donner à cette instance.

A ce titre, l'effort qui pourra être fait sur les renforts en personnels (et qui a déjà été engagé) sera à rajouter aux moyens supplémentaires alloués à la Chambre, toutes catégories confondues, équipements fournis à l'instance notamment (salle de réunion et « Palazzinu » à Bastia).

Concernant l'année 2024, je vous propose de voter un budget de 60 500 euros en fonctionnement, à la fois pour garantir l'existant mais aussi dans l'attente des actions qui seront discutées et validées avec vous dans les semaines qui viennent, dans le cadre d'une relance de cette institution essentielle au bon fonctionnement de la Collectivité de Corse et de ses territoires.

Ce budget permettra de financer des prestations de services, la commande de fournitures diverses et la prise en charge de frais inhérents au mandat des membres de la Chambre.

Il pourra aussi évoluer en fonction des besoins qui émergeront et des actions que vous souhaitez voir conduites, à l'occasion notamment des décisions budgétaires modificatives.

Je vous informe que ce projet de budget a été examiné par le Bureau lors de sa réunion du 24 avril.

Vi pregu di dibàttene.

Je vous prie de bien vouloir en débattre.